



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA  
Pour un monde sans torture ni peine de mort  
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe  
Per un mondo senza tortura né pena di morte

## Actions urgentes

janvier 2009

### ÉTHIOPIE

#### Birtukan Mideksa

#### Détention arbitraire / Torture ou autres formes de mauvais traitements

(Source : Amnesty International, AU 002/09)

Capitale : Addis-Abeba  
Superficie : 1'127'127 km<sup>2</sup>  
Population : 81,2 Mio.  
Peine de mort : maintenue

**Birtukan Mideksa, dirigeante d'un parti d'opposition, a été arrêtée le 28 décembre. Elle est détenue sans inculpation et maintenue à l'isolement depuis cette date. Il est à craindre qu'elle ne soit torturée et subisse d'autres formes de mauvais traitements.**

Birtukan Mideksa, 34 ans, dirigeante du parti d'opposition Unité pour la démocratie et la justice (Unity for Democracy and Justice), a été arrêtée le 28 décembre. Elle est détenue sans inculpation et maintenue à l'isolement depuis cette date. Elle a entamé une grève de la faim afin de protester contre sa détention. Sa famille proche est autorisée à lui rendre visite, mais Birtukan Mideksa n'a pu bénéficier ni des services d'un avocat, ni de soins médicaux. Elle est incarcérée à la prison de Kaliti, à la périphérie d'Addis-Abeba, dans une cellule de 2 mètres carrés. En raison de son isolement, on craint qu'elle soit torturée et subisse d'autres formes de mauvais traitements. L'ACAT et d'autres organisations considèrent cette femme comme une prisonnière d'opinion, arrêtée pour le simple fait d'avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

**Dans la lettre au ministre de la Justice, nous exprimons la préoccupation que nous inspire la détention arbitraire de Birtukan Mideksa et nos craintes de torture et autres mauvais traitements. Nous décrivons ses conditions de détention déplorables et indiquons au ministre de la Justice que l'ACAT et d'autres organisations considèrent Mme Mideksa comme une prisonnière d'opinion, détenue arbitrairement. Nous demandons instamment que Birtukan Mideksa soit inculpée d'une infraction dûment reconnue par la loi et qu'elle bénéficie d'un procès équitable, ou qu'elle soit libérée immédiatement et sans conditions, puisqu'elle serait, selon des sources fiables, une prisonnière d'opinion, détenue pour le seul motif d'avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association. Nous demandons aussi aux autorités de garantir que Mme Mideska ne soit ni torturée, ni soumise à de mauvais traitements. Enfin, nous exhortons les autorités à lui permettre de bénéficier des services de l'avocat de son choix et de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin, en particulier compte tenu de sa grève de la faim.**



Lettre à :	Copie à :
Mr. Berhan Hailu Minister of Justice Ministry of Justice PO Box 1370 Addis Ababa ETHIOPIA	Ambassade de la République Fédérale et Démocratique d'Ethiopie Rue de Moillebeau 56 Case postale 338 1211 Genève 19
<b>Fax:</b> 00 251 11 5517775 / 00 251 11 5520874 <b>E-Mail:</b> justice@telecom.net.et / ministry-justice@telecom.net.et	<b>Fax:</b> 022 919 70 29 <b>E-Mail:</b> mission.ethiopia@ties.itu.int
<b>Port :</b> Fr. 1.80 (courrier A)	<b>Port :</b> Fr. 1.- (courrier A)

**DÉLAI D'ENVOI POUR CETTE LETTRE : 19 février 2009. MERCI BEAUCOUP !**

ACAT-Suisse  
Speichergasse 29  
Case postale 5011  
CH-3001 Berne  
www.acat.ch  
CCP : 12-39693-7



**Coordination des actions urgentes :**

Mathias Tanner  
Tél. : 031 312 20 44  
Fax : 031 312 58 11  
E-Mail : m.tanner@acat.ch  
Prochaine action : 13 février 2009



acat.ch

ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA  
Pour un monde sans torture ni peine de mort  
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe  
Per un mondo senza tortura né pena di morte

# Actions urgentes

janvier 2009

## GUATEMALA

### Fredy Peccerelli et d'autres personnes

### **Craines pour la sécurité / Menaces de mort**

(Source : Amnesty International AU 007/09)

Capitale : Guatemala  
Superficie : 108'890 km<sup>2</sup>  
Population : 13,2 Mio.  
Peine de mort : maintenue

**Fredy Peccerelli, directeur d'une organisation procédant à des exhumations de charniers datant de l'époque du conflit armé interne au Guatemala, a été menacé de mort par courrier électronique le 8 janvier 2009.**

Fredy Peccerelli est directeur exécutif de la Fondation guatémaltèque d'anthropologie médico-légale (FAFG) qui procède à l'exhumation de charniers datant de la guerre civile (1960-1996). La découverte de charniers et l'identification des personnes qui y sont enterrées contribuent de manière déterminante à la quête de vérité et de justice entreprise par les victimes et proches de victimes de ce conflit armé.

Le 8 janvier, Fredy Peccerelli a reçu par e-mail des menaces de mort dirigées contre lui-même, son frère Gianni et d'autres membres de la famille. Le message était accompagné d'une photo prise le 5 janvier montrant la voiture de Gianni garée à une station-service près de l'endroit où lui et Fredy habitent. Omar Bertoni Girón, chef du département d'anthropologie médico-légale de la FAFG, a reçu une copie de ce courrier. Des membres de la FAFG et certains de leurs proches ont été menacés et attaqués à plusieurs reprises depuis 2002 au moins, mais personne n'a encore été déféré à la justice pour ces actes. Les autorités leur ont accordé une protection policière à la suite de demandes émanant de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, mais ces mesures sont insuffisantes et inadéquates.

*Dans la lettre au ministre de l'Intérieur, nous exprimons notre inquiétude pour la sécurité de Fredy Peccerelli, de son frère Gianni, des autres membres de sa famille et de ses collègues de la FAFG. Nous décrivons les faits et exhortons les autorités à prendre sans délai des mesures afin d'assurer efficacement la protection des membres de la FAFG, en suivant les exigences de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et les ordres donnés par la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Nous prions également les autorités de procéder à l'ouverture immédiate d'une enquête impartiale et exhaustive sur ces menaces de mort et celles précédemment reçues par ces personnes, et de traduire en justice les responsables présumés. Enfin, nous rappelons que les défenseurs des droits humains sont en droit de mener librement leurs activités sans restriction ni crainte de représailles, comme le prévoit la Déclaration des Nations unies relative aux défenseurs des droits humains.*



<b>Lettre à :</b>	<b>Copie à :</b>
Sr. Salvador Gándara Ministro de Gobernación 6a. Avenida 13-71, Zona 1 Ciudad de Guatemala GUATEMALA	Ambassade du Guatemala Rue Villebois Mareuil 2 75017 Paris FRANCE
<b>Fax:</b> 00 502 2413 8658	<b>Fax:</b> 00331 47 54 02 06 <b>E-Mail:</b> embaguatefrancia@wanadoo.fr
<b>Port :</b> Fr. 1.80 (courrier A)	<b>Port :</b> Fr. 1.30 (courrier A)

**DÉLAI D'ENVOI POUR CETTE LETTRE : 23 février 2009. MERCI BEAUCOUP !**

### ACAT-Suisse

Speichergasse 29  
Case postale 5011  
CH-3001 Berne  
www.acat.ch  
CCP : 12-39693-7



### Coordination des actions urgentes :

Mathias Tanner  
Tél. : 031 312 20 44  
Fax : 031 312 58 11  
E-Mail : m.tanner@acat.ch  
Prochaine action : 13 février 2009